

tiennent compte des commentaires des organismes multidisciplinaires ainsi que de ceux des athlètes et des organismes directement intéressés.

Le Sous-comité tient à exprimer des réserves à propos des déclarations récentes du Comité international olympique au sujet d'une réduction du nombre de disciplines admissibles aux Jeux olympiques. Le Sous-comité est d'avis qu'il devrait y avoir des consultations générales entre les organismes gouvernementaux et la communauté sportive afin de déterminer la position que le Canada devrait adopter à ce sujet.

Par conséquent, le Sous-comité recommande :

- 34. Que la reconnaissance des disciplines sportives aux niveaux international et olympique soit le résultat de sérieuses consultations des organismes nationaux de sport, des athlètes et des organismes multidisciplinaires, lesquelles permettraient d'étudier la question et de formuler des conseils à l'intention du gouvernement.**

D. Sport Canada

Au cours des audiences, une majorité de témoins a affirmé que Sport Canada était devenu, au cours des années, le principal chef de file du secteur. Ils ont prétendu que le caractère bureaucratique de Sport Canada avait restreint l'essor des organismes sportifs et les avait empêchés de se développer pleinement. M. Hugh Glynn, président du Conseil du marketing du sport, a indiqué que les bureaucrates avaient pris les rênes des affaires sportives et voyaient d'un mauvais oeil toute concurrence et qu'ils imposaient leur volonté à coups de subventions.⁽²¹⁾ Les associations sportives insistent sur l'importance primordiale de la participation fédérale, mais soutiennent qu'il ne faut pas laisser les bureaucrates affaiblir les organismes sportifs. Pour ces raisons, de nombreux témoins ont recommandé que l'on atténue le caractère excessivement bureaucratique de Sport Canada.

Le Sous-comité reconnaît que les membres des milieux sportifs sont rarement consultés et que le gouvernement fédéral continue à avoir la mainmise sur la conception et l'élaboration de lignes directrices en matière de sport. Il estime qu'il faudrait solliciter la participation des associations sportives au moment de la mise en oeuvre des programmes et des lignes directrices, puisqu'elles sont en contact direct avec les athlètes.

⁽²¹⁾ Lettre envoyée au Sous-comité, p. 1.